

46/1) Consolidation des avances qui ont été faites dans le cadre des programmes du F.I.D.O.M.

M. le Maire donne lecture du rapport :

"Messieurs,

Par son télégramme officiel n° 235 en date du 10 Décembre dernier, Monsieur le Préfet m'a fait savoir que la Commune avait la possibilité de consolider les avances qui lui avaient été consenties par la Caisse Centrale de Coopération Economique dans le cadre des programmes du FIDOM, en avances amortissables en 40 ans au taux de 1 %.

A noter que les avances en cause avaient été consenties jusqu'à présent au taux de 2,20 % avec remboursement en 20 ans.

Cette mesure apportera en conséquence un allègement de l'ordre de 2.000.000 de francs CFA au budget primitif 1964.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet."

M. le MAIRE. - Il convient de remercier la C.C.C.E. à ce sujet.

Le rapport dont il vient d'être donné lecture est adopté à l'unanimité.

x

x

x